

# Conditions Générales de Vente et de Transport

L'achat de titre de transport LIGNE LYON BELLECOUR – VILLEFONTAINE – LA TOUR DU PIN – WALIBI implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente  
Edition du 10/06/2020

## AVERTISSEMENT

CARS FAURE est un transporteur de voyageurs.  
L'achat de titre de transport sur internet implique l'acceptation des conditions générales de vente. CARS FAURE pourra effectuer des mises à jour à tout moment des conditions définies aux présentes. Ainsi nous conseillons vivement à notre clientèle de revenir les parcourir à chaque intention d'achat.

## Article 1. INFORMATIONS GENERALES

CARS FAURE qu'on nommera ci-après « le transporteur »  
SAS au capital de 700 000 Euros  
680 Route d'Heyrieux  
38540 VALENCIN  
SIRET 342 589 892 00013

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

## Article 2. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente visent à définir les relations contractuelles entre cars faure, le transporteur, et le Client (Utilisateur, personne physique), qui réserve et achète un titre de transport pour la ligne Lyon Bellecour – Villefontaine – La tour du Pin - Walibi. Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par le transporteur.

## Article 3. RESPONSABILITE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas d'accident, seule la responsabilité du transporteur routier est engagée dans le cadre du Contrat d'assurance qu'il souscrit normalement pour l'exercice de sa profession (autocariste, taxi).

Tous les différends ou contestations sont justiciables au Tribunal de Commerce exclusivement dont dépend l'entreprise de transport.  
Bagages tout autre objet en soute sont transportés aux risques du Passager.

## Article 4. CONDITIONS DE VENTE

### 1. LIGNES

Ligne LYON BELLECOUR – VILLEFONTAINE – LA TOUR DU PIN – WALIBI

### 2. ARRETS

Tous les arrêts sont fixés par rapport aux billets achetés, il est donc nécessaire pour la montée ou la descente de se signaler au conducteur.

### 3. HORAIRES / RETARDS

La responsabilité du transporteur ne pourra être recherchée pour un retard ou une suppression de services en cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de causes extérieures telles qu'intempéries, catastrophes naturelles, conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, grèves, incendies, dégâts des eaux. La force majeure s'étend à tout événement extérieur, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable qui empêche le transporteur d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent contrat à sa charge.

Le transporteur ne sera pas responsable des préjudices causés au voyageur et ne sera pas redevable du remboursement total ou partiel du billet ou d'un dédommagement quelconque.

## 4. ACHAT DE BILLET

### Généralités

- Il est du devoir du passager de s'assurer de sa validité. Dans un cas d'un tarif réduit, c'est au client d'en faire la demande. Toute contestation ultérieure ne pourra être admise.
- Les billets sont échangeables une fois mais non remboursables.
- Un billet perdu ne sera pas remboursé même une fois retrouvé.
- Le billet aller-retour correspond à deux trajets de sens inverse.
- Le billet s'achète uniquement sur internet.
- Le passager ne peut être transporté que s'il est en mesure de présenter un billet en cours de validité. En outre, un billet détérioré ou modifié par une autre personne que le transporteur ou un de ses agents accrédités ne sera pas valable au transport.
- Si le passager bénéficie d'une réduction tarifaire ou d'un tarif à conditions particulières celui-ci doit être en mesure à tout moment de son voyage de fournir les pièces justificatives et d'en démontrer la régularité.
- Les billets doivent être présentés au conducteur pour contrôle à chaque montée dans le car. Chaque client doit conserver son titre de transport durant toute la durée du trajet, afin de pouvoir le présenter à toute réquisition des agents de contrôle assermentés, à bord ou à la descente des véhicules.
- Tout passager se trouvant en situation irrégulière sera passible d'une amende dont le montant est défini par les textes réglementaires en vigueur et dont les modalités sont conformes au code de Procédure Pénale (Art. 529-3 à 530-3).

### Billets électroniques

Ils sont régis par les conditions générales de ventes Altibus, disponibles sur Altibus.com.

### a. Moyens de paiement

Vente sur internet : par carte bancaire Visa ou Mastercard ; paiement sécurisé avec débit de la carte en temps réel.

## 5. OBJETS PERDUS

Les objets perdus peuvent être réclamés sur présentation d'une pièce d'identité au dépôt dont dépend le car dans lequel l'objet a été perdu. Le transporteur décline toute responsabilité par rapport à ce qui aurait été laissé ou oublié dans le véhicule par le client.

Pour joindre le Service des objets trouvés contactez le 04 72 48 16 16 (ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30).

## 6. MODIFICATION et ANNULATION DE BILLET

Les titres de transport ne sont pas remboursables.

### I. Modification du billet

La modification d'une réservation est possible uniquement sur la date et UNE SEULE FOIS ; la réservation doit rester identique au niveau du trajet, des conditions tarifaires, du prix total de la commande.

La modification d'une réservation est possible uniquement si le billet que l'on veut échanger est encore en vente (conformément aux délais de vente en vigueur sur le site internet) et sous réserve de places disponibles.

Les billets originaux qui ont été modifiés sont neutralisés dans le système de vente et sont refusés à l'embarquement à bord du car.

## Article 5. ACCES AU VEHICULE

### I. REGLES A BORD

A bord de l'autocar vous devrez vous plier aux règles suivantes : (sous peine de sanction)

- Interdiction de parler au conducteur pendant qu'il conduit ;
- Obligation d'attacher sa ceinture de sécurité ; En cas de défaut de port par les passagers, la responsabilité pénale devra rester individuelle pour chacun d'entre eux, dès lors qu'ils sont âgés de 13 ans et plus. En aucun cas, la responsabilité du conducteur et de son employeur ne devra être mise en cause.
- Ne pas circuler dans l'allée centrale pendant le trajet, sauf pour se rendre aux toilettes ;
- Respecter toutes les consignes de sécurité transmises par le conducteur ou le système d'information voyageurs ;
- Interdiction de se restaurer à bord ;
- Interdiction de fumer, de vapoter, de consommer de l'alcool et de consommer des stupéfiants ;
- Obligation de respect de la propreté des lieux et du matériel ;
- Obligation de s'installer à la place indiquée sur votre billet. Si vous souhaitez effectuer un changement, vous devez vous adresser, lors de l'embarquement, au conducteur, qui aura toute latitude pour accepter ou non ce changement ;
- Obligation de se conduire calmement et silencieusement ;
- Obligation de maintenir votre téléphone portable en mode « silencieux » pendant tout le Parcours ;
- Obligation de ne pas utiliser d'appareil bruyant ou sonore (sauf si vous utilisez un casque) ;
- Concernant les Voyageurs accompagnés de mineurs, ceux-ci devront les garder sous leur responsabilité et exercer une surveillance particulière de façon à assurer en permanence le respect des règles de sécurité à bord.

### Droit de refuser le transport

- Le Transporteur pourra en tout point d'embarquement refuser de transporter le Passager et ses bagages si l'un ou plusieurs des cas suivants s'est ou est susceptible de se produire :
  - Le transport du Passager et/ou celui de son bagage pourrait mettre en danger la sécurité, la santé, le confort ou la commodité des autres passagers ou du Personnel notamment si le passager fait usage de l'intimidation, a un comportement suspect ou utilise un langage abusif à l'égard du personnel.
  - L'état physique ou mental du passager y compris un état causé par la consommation d'alcool ou la prise de drogue ou de médicaments pourrait présenter un danger voire un risque pour lui-même, les autres passagers, ou le personnel.
  - Le Passager n'est pas en mesure de prouver qu'il est la personne désignée dans la case nom du passager dans le cas d'un billet électronique.
  - Le Passager ou la personne qui a payé le billet n'a pas acquitté le tarif en vigueur et tous les frais (excédent de bagages compris).
  - Le Passager réclame une assistance particulière non demandée lors de la réservation.
- Le billet qu'a acquis le Passager :
  - a été acquis frauduleusement ou acheté auprès d'un organisme autre que celui du Transporteur ou de ses agents accrédités
  - a été répertorié comme document perdu ou volé
  - a été falsifié ou contrefait

## Article 9. SUGGESTIONS - RECLAMATIONS

Toute réclamation ou suggestion pourra être envoyée par courrier à notre Service Qualité. Merci de joindre vos titre(s) de transport :

CARS FAURE  
Service Navette Walibi  
680 Route d'Heyrieux  
38540 VALENCIN

Toute réclamation devra être faite dans les 2 mois suivant le transport.